

## *Préambule*

La société Peugeot Citroën Automobile SA, ci-après dénommée Multicity France société anonyme au capital de 300.176.800,00 EUROS dont le siège social est route de Gisy 78140 Vélizy-Villacoublay France immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro B 542 065 479 met en place un jeu en ligne avec l'assistance de Vanksen.

Le jeu organisé, dénommé «Découvrez votre profil de voyageur» est un jeu de tirage au sort en ligne gratuit et sans obligation d'achat, dénommé ci-après le « Jeu-concours », qui se tiendra du 04.06.14 au 25.06.14 inclus (heure de Paris) et qui a pour objet de faire gagner, à l'issue d'un tirage au sort, une caméra GoPro HERO3 White Edition, un casque d'écoute Beats Solo HD et un coffret Wonderbox Nuit Insolite.

Le Jeu est accessible sur la page officielle de Multicity France au sein de la plateforme Facebook® à l'adresse suivante <https://www.facebook.com/MulticityFrance?ref=hl>, via une application dédiée développée par Multicity France et Vanksen.

Il est précisé que le présent Jeu est développé et géré par Multicity France, à l'exclusion de tout parrainage ou intervention de la société Facebook®, n'assurant que l'hébergement du Jeu au sein de sa plateforme (ci-après la Plateforme).

Le présent document est le règlement du jeu, ci-après dénommé le « Règlement », du Jeu. Il peut être complété et/ou modifié à tout moment pendant la durée du jeu, par toute clause complémentaire qui entrera en vigueur du seul fait de sa publication en ligne par Multicity France.

Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le Règlement dans son intégralité, et notamment l'article relatif aux données personnelles dès lors qu'elle accède et s'inscrit au Jeu.

## *Article 1 : Conditions d'accès*

### *1.1.*

La participation au Jeu est ouverte à toute personne répondant aux conditions cumulatives ci-dessous :

- (i) personne physique et majeure,
- (ii) disposant d'un accès Internet et d'une adresse e-mail personnelle valide,
- (iii) résidant en France Métropolitaine (corse comprise),
- (iv) accédant au Jeu via l'application dédiée développée et hébergée sur la Plateforme entre le 04.06.14 au 25.06.14 (dénommé ci-après le « Participant »).

Multicity France procédera, dans la limite des moyens à sa disposition, à la vérification du respect de ces critères. Dans l'hypothèse où l'un de ces critères ne serait pas rempli, l'inscription au Jeu ne pourra être validée.

### *1.2.*

La participation au Jeu est limitée à une adresse email valide associée au nom et prénom du Participant (profil du Participant sur la Plateforme). Il est précisé que la validité de l'adresse e-mail pourra être vérifiée par Multicity France au travers des outils à sa disposition.

### 1.3.

L'accès au Jeu est interdit aux membres de la Multicity France et à toute personne physique ou morale ayant collaboré ou collaborant à l'organisation du Jeu, y inclus tout membre de famille proche de ces personnes (ex : conjoint, concubin, enfant, sœur et frère, parent)

## Article 2 : Participation

### 2.1.

Le Jeu est ouvert à toute personne pouvant accéder au Jeu conformément aux conditions disposées à l'article 1 ci-dessus, à l'exclusion de toute personne mentionnée à l'article 1.3.

Pour participer et tenter de gagner les lots mis en jeu à l'article 3.1, tout Participant doit avoir réalisé les actions mentionnées ci-dessous pour gagner :

Les modalités suivantes doivent être suivies par les participants :

- Se rendre sur la page *Multicity France* à l'adresse : <https://www.facebook.com/MulticityFrance?ref=hl>,
- Se rendre sur l'onglet dédié au Jeu concours pour accéder au module de jeu, et le cas échéant, devenir fan de la page Facebook susmentionnée en cliquant sur le bouton Facebook « J'aime »,
- Cliquer sur « je joue »
- Répondre aux 4 questions posées, il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses
- Valider ses réponses
- Remplir le formulaire d'inscription avec son nom, prénom, email Le renseignement de l'ensemble de ces informations est obligatoire pour valider l'inscription.
- Lire, comprendre et accepter sans réserve le règlement du jeu en cochant la case « J'accepte le règlement du jeu » à cet effet
- Cliquer sur « je valide » pour confirmer son inscription et participer au tirage au sort.

L'inscription au tirage au sort n'est effective qu'au terme des étapes susmentionnées. Le participant se verra confirmer son inscription par l'affichage d'un message sur l'écran. A défaut, son inscription ne sera pas prise en compte et le participant est invité à contacter Multicity France.

Le quiz n'a pas de bonnes ou mauvaises réponses. Chaque participant obtient donc une et une seule chance de remporter un lot.

Il est entendu que chaque participant s'engage à révéler des informations correctes le concernant. Multicity France se dégage de toute responsabilité de participant utilisant de faux noms et/ou prénoms associés à une adresse email valide, voir usurpant l'identité d'un tiers.

### 2.2.

La participation au Jeu s'effectue exclusivement par voie électronique sur la Page officielle de Multicity France sur la Plateforme, l'objet du Jeu étant de participer à un tirage au sort final en répondant, préalablement, à quatre (4) questions permettant de déterminer un profil selon les modalités déterminées au présent règlement. Toute participation au Jeu sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue.

### 2.3.

La participation au Jeu ne sera valable que si les informations requises par Multicity France au sein des formulaires en place sont complètes, et mentionnant des informations correctes.

Toutes inscriptions réalisées par l'utilisation d'informations incorrectes, falsifiées ou via des formulaires contrefaits ou falsifiés seront de plein droit déchu de tout droit d'obtenir un quelconque prix gagnant.

#### 2.4.

Tout Participant s'engage à participer au Jeu dans le respect du Règlement. Tout non-respect du Règlement par le Participant, et notamment toute fraude, abus, tricherie de son fait, pourra entraîner son exclusion du Jeu par décision de Multicity France.

En outre, en présence d'abus ou tricherie d'un ou plusieurs participant, Multicity France se réserve le droit de modifier ou mettre fin au Jeu sans préavis, notamment lorsque l'intégrité du Jeu est remise en cause dans son objet.

### *Article 3 : Détermination du gagnant – remise des lots*

#### *3.1. Lots*

Le Jeu est doté de 3 lots :

- Le premier lot est une (1) caméra GoPro HERO3 White Edition d'une valeur de 249,00€ et dont les spécificités techniques sont consultables sur le site : <http://fr.gopro.com/>
- Le second lot est un (1) Casque d'écoute Beats Solo HD by Dr.Dre. de couleur « Violet Mat » d'une valeur de 169,95€ et dont les spécificités techniques sont consultables sur le site <http://fr.beatsbydre.com/fr/home>
- Le troisième lot est un (1) coffret cadeau Wonderbox Nuit insolite d'une valeur de 69,90€ et dont les spécificités techniques sont consultables sur le site <http://www.wonderbox.fr/>

Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contrepartie, quelle qu'elle soit, en cas d'annulation ou de perte autre que toute contrepartie proposée par Multicity France. Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit par Multicity France. Si les circonstances l'exigent, Multicity France se réserve le droit de remplacer les lots par d'autres dotations de valeur équivalente.

#### *3.2. Détermination du(es) gagnant(s)*

Les gagnants sont déterminés en date du 25.06.14 selon les conditions suivantes :

- Au terme du jeu sont extraits l'ensemble des participants dûment inscrits.
- Il est procédé par la suite de façon informatisée à un tirage au sort électronique dans la base de données susmentionnée, étant entendu que le tirage effectué sera totalement aléatoire comme suit :
  - Le 1<sup>er</sup> nom tiré au sort déterminera le 1<sup>er</sup> gagnant du 1<sup>er</sup> lot,
  - Le nom du gagnant est supprimé de la base susmentionnée,
  - Le 2<sup>e</sup> nom tiré au sort déterminera le 2<sup>e</sup> gagnant du 2<sup>e</sup> lot
  - Le nom du gagnant est supprimé de la base susmentionnée,
  - Le 3<sup>e</sup> nom tiré au sort déterminera le 3<sup>e</sup> gagnant du 3<sup>e</sup> lot
  - Le nom du gagnant est supprimé de la base susmentionnée,

La procédure du tirage au sort sera suivie par un Jury constitué librement par Multicity France et Vanksen, et fera l'objet d'un contrôle auprès d'un huissier.

#### *3.3. Information du(es) gagnants / remise des prix*

Multicity France informera les gagnants par email, selon les fonctionnalités de la Plateforme, dans les jours suivants le tirage au sort.

Le Gagnant devra valider son gain par retour de mail avant le 31 Juillet 15h (heure de Paris), en apportant le cas échéant toutes informations requises par Multicity France concernant notamment la réception du lot. A défaut de retour dans les délais, le Gagnant perd son prix sans que la responsabilité de Multicity France ne soit engagée, ni une quelconque indemnisation due.

#### 3.4.

En participant et en acceptant leur prix, chaque Gagnant autorise expressément, et gracieusement, la fixation et l'enregistrement éventuels de sa voix, de son image, à la demande de Multicity France, pour la promotion de la Marque Multicity France et des autres sociétés de son groupe, de leurs activités, et de leurs services. Chaque Gagnant autorise également expressément, gracieusement, toute reproduction, utilisation et (re)diffusion ultérieures, par Multicity France et/ou ses ayant-droits, pendant deux (2) ans, et pour le monde entier, de son nom, son image et/ou sa voix, sous toute forme et sur tout support, notamment papier, audiovisuel, numérique et, plus généralement, par tout service, moyen ou réseau de communication au public par voie électronique. En tant que de besoin, chaque Gagnant accepte de réitérer par écrit, gracieusement, cet accord sur simple demande de Multicity France ou de ses ayant-droits, conformément au formulaire qui leur sera transmis à cet effet.

Il est précisé que Multicity France pourra publier et reproduire sur la Plateforme toutes informations basiques enregistrées par le Participant sur son profil personnel au sein de la Plateforme, selon les conditions de cette dernière, y inclus sa photo.

### *Article 4 : Modification / arrêt du Jeu*

#### 4.1.

Multicity France se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible la poursuite du Jeu conformément aux dispositions du Règlement et notamment en cas de dysfonctionnement du réseau Internet (dû à virus ou non) à la Plateforme ou de tout autre problème lié aux réseaux, moyens, et services de (télé)communications, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, bases de données et données.

#### 4.2.

Dans l'hypothèse où une telle annulation, modification, prorogation ou réduction de la durée du Jeu devait intervenir, Multicity France s'engage à le notifier aux Participants par courrier électronique et/ou par publication au sein de la Plateforme via l'application dédiée et, le cas échéant, à leur communiquer les nouvelles règles applicables ou la nouvelle date de clôture du Jeu.

En présence de modification du présent règlement au regard des mentions précédentes, la poursuite du Jeu par les Participants inscrits vaudra acceptation des modifications réalisées, chaque Participant ayant la possibilité de se désinscrire du Jeu en contactant Multicity France.

#### 4.3.

En cas de modification des conditions du Jeu, d'annulation, d'interruption ou de réduction de la durée du Jeu, la responsabilité de Multicity France ne pourra être engagée et les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement, ce qu'ils acceptent.

#### 4.4.

Chacun des Participant accepte enfin que Multicity France puisse mettre fin au Jeu, ou lui apporter des modifications à tout moment dans l'hypothèse où elle constaterait un nombre important d'abus et tricheries que cela soit lors de l'inscription au Jeu ou son déroulement même.

L'annulation ou la modification du Jeu sera communiquée aux Participants par publication sur la Plateforme via l'application dédiée.

### *Article 5 : Exonération et limitation de responsabilité*

Multicity France ne saurait être responsable des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soit les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages, provoqués à raison :

(i) d'un dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'équipement informatique, y inclus la Plateforme et l'application (matériels et/ou logiciels et/ou bases de données et/ou données) d'un Participant ou de toute personne ou société liée à l'organisation du Jeu-Concours ou, plus généralement, de tout autre problème lié aux réseaux, moyens et services de (télé)communications, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, bases de données et données de quiconque ;

(ii) de la véracité des informations données par le Participant, et qu'elle ne pouvait valablement considérer comme ne respectant pas les dispositions du présent règlement et des Condition d'Utilisations au regard des informations et moyens en sa possession;

(iii) de tout défaut de fabrication, panne ou autre dysfonctionnement, à la conformité des lots aux normes auxquelles ils sont éventuellement soumis ou à la sécurité d'utilisation des lots offerts (dans les conditions normales d'utilisation) qui ne seraient pas ses propres produits.

Multicity France décline toute responsabilité pour les dommages occasionnés par des événements indépendants de sa volonté, issus de l'utilisation du lot, ou de la prestation d'un fournisseur...

### *Article 6 : Frais de participation*

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Pour les participants accédant au Jeu à partir de la France métropolitaine (Corse comprise) via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé – c'est-à-dire hors abonnements câble, ADSL ou liaison spécialisée et forfait incluant ou offrant les coûts de communication – les coûts de connexion au site engagés pour la participation au Jeu seront remboursés aux participants sur la base d'une estimation forfaitaire de la durée de connexion totale nécessaire pour remplir le bulletin (soit un forfait de 0,11€) sont remboursés par virement bancaire sur simple demande écrite en envoyant un relevé d'identité bancaire à l'adresse de l'opération Multicity France – Jeu Multicity France - Aude Julien-Ferry, Citroën Multicity (DSTG), 75 avenue de la Grande Armée, 75016 Paris - dans les 30 jours suivants le terme du Jeu.

### *Article 7 : Différend*

En cas de contestation ou de réclamation concernant le Jeu pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de Multicity France, soit par courrier à l'adresse de l'opération Multicity France – Jeu Multicity France - Aude Julien-Ferry, Citroën Multicity (DSTG), 75 avenue de la Grande

Armée, 75016 Paris, soit par mail à l'adresse [citroen\\_multicity@citroen.com](mailto:citroen_multicity@citroen.com), pendant la durée du Jeu et maximum dans un délai de 30 (trente) jours après la désignation du gagnant.

En cas de contestation ou de réclamation concernant les prix attribués, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de Multicity France, soit par courrier soit par mail aux adresses mentionnées ci-dessus dans un délai de sept (7) jours après la réception de la confirmation du prix, sous réserve des dispositions de l'article 3.4 ci-dessus.

Chaque Participant s'engage en cas de difficulté qui pourrait survenir au sujet de l'application ou de l'interprétation du Règlement, à faire un recours amiable auprès de Multicity France préalablement à toute action en justice contre cette dernière.

Le Règlement est soumis à la loi française.

### *Article 8 : Données à caractère personnel*

En vertu de la loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée en 2004 ainsi que l'ensemble des textes relatifs à l'exécution des dispositions qui y sont prévues, le Participant est informé que l'ensemble des informations demandées au sein du formulaire d'inscription du Jeu sont obligatoires, et mentionnées comme telles, et que le défaut de réponse à ces questions par le Participant lui interdira toute participation au Jeu.

Il est rappelé que le formulaire d'inscription demande communication des noms, prénom et adresses emails personnelle et valide du Participant. Ces données sont collectées par défaut pour assurer le bon déroulement du Jeu dans son intégralité, lors de l'acceptation expresse du Participant du présent Règlement. Les données seront supprimées dans les 3 mois suivants le terme du Jeu, sauf accord contraire exprès du Participant.

En conséquence les données collectées sont transmises uniquement à Multicity France, ainsi que l'agence Vanksen en sa qualité de sous-traitant de l'organisation du Jeu, toutes deux établies en Union Européennes. En outre, les données seront communiquées à l'huissier procédant au contrôle du tirage au sort, dont l'identité et les coordonnées sont mentionnées ci-dessous.

Tout Participant dispose par ailleurs des droits d'accès, de rectification, de complément, de mise à jour, de verrouillage et d'effacement des données le concernant durant toute la période de validité du Jeu, notamment via les fonctionnalités offertes par la Plateforme hébergeant l'application dédiée au Jeu, ou encore en contactant directement Multicity France par email à l'adresse : [citroen\\_multicity@citroen.com](mailto:citroen_multicity@citroen.com). Pour toute demande d'accès, de rectification, de complément, de mise à jour, de verrouillage et d'effacement des données le concernant, merci de vous adresser à Multicity France – Jeu Multicity France - Aude Julien-Ferry, Citroën Multicity (DSTG), 75 avenue de la Grande Armée, 75016 Paris

Il est précisé à ce titre que toute demande de suppression de ces données par quelque moyen que ce soit pendant la durée du Jeu pourra entraîner l'annulation de l'inscription au Jeu.

Dans l'hypothèse où le Participant fait part expressément de sa volonté de recevoir la Newsletter de Multicity France, les données transmises seront alors collectées par Multicity France à des fins d'enquêtes, d'analyses ou dans le cadre d'opérations commerciales par MULTICITY FRANCE, ses filiales, son réseau commercial et/ou toute société offrant un service pour le compte MULTICITY FRANCE.

En conséquence le Participant bénéficie, conformément à la loi précitée, d'un droit d'accès, de modification et de retrait des données le concernant, sur simple demande auprès MULTICITY FRANCE - Aude Julien-Ferry, Citroën Multicity (DSTG), 75 avenue de la Grande Armée, 75016 Paris.

### *Article 9 : Convention de preuve électronique*

Multicity France peut se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par elle ou les Participants, sauf abus ou erreur manifeste. Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve. Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par Multicity France dans toute procédure contentieuse ou autre, ils sont recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

### *Article 10 : Dépôt du règlement*

Le présent règlement est déposé en version française à la SCP Bornecque Winandy - Bru Nifosi, huissiers de justice associés, 15, Passage du Marquis de la Londe- 78000 – Versailles et est disponible au sein de l'application dédiée.

Le Règlement du Jeu peut être obtenu gratuitement en écrivant à Multicity France (à l'adresse : Multicity France – Jeu Multicity France - Aude Julien-Ferry, Citroën Multicity (DSTG), 75 avenue de la Grande Armée, 75016 Paris, dans la limite d'un (1) règlement par Participant (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe).

La demande devra mentionner l'intitulé du Jeu ainsi que le nom, le prénom et l'adresse électronique du demandeur.

En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'huissier et la version du règlement envoyée à toute personne qui en fait la demande, la version déposée chez l'huissier prévaudra dans tous les cas de figure. De même, la version déposée chez l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur tout support et en contrariété avec le présent règlement.